

B. Paysage

1. La frange paysagère

Le site est une enclave agricole dans l'urbanisation du plateau. Il est bordé par :

- Les extensions pavillonnaires à l'est et au sud,
- La ZAC de la Haute Borne au nord,
- Le chemin Jobard et l'espace agricole à l'est.

a-Le chemin Jobard

Le chemin Jobard constitue la limite d'urbanisation définie au PLU. Il est une liaison piétonne majeure communale à visée intercommunale (continuité vers Amiens au nord et Camon au sud).

Ce chemin assure plusieurs rôles, importants à différentes échelles, de la ville et du site :

- Limite d'urbanisation sur le plateau,
- Frange végétale d'intégration urbaine,
- Liaison piétonne reliant les quartiers nord et sud,
- Itinéraire de découverte et de mise en perspective de la commune avec des vues vers la vallée Tortue et la tour Perret,
- Connexions piétonnes avec les dessertes des quartiers pavillonnaires mitoyens.

